

Ardennes

INSCRIPTION
TRANSPORTS SCOLAIRES MUNICIPAUX
(A remettre en Mairie – **jusqu'au 11 juillet 2025**)

NOM de l'élève	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance

Adresse de l'élève	
N° :	Rue :
Code postal :	Ville :

Renseignements relatifs aux représentants légaux		
	Père ou tuteur	Mère ou tutrice
Nom et prénom		
N° tél domicile		
N° tél portable		
Adresse mail		

Compagnie d'Assurance RC		N° Contrat	
--------------------------	--	------------	--

Nom des personnes à contacter en cas d'urgence (autre que les parents)		
NOM-Prénom	Parenté	Téléphone

Classe fréquentée à la rentrée (mettre une croix)

6ème	☐	4ème	☐
5ème	☐	3ème	☐

Lieu de ramassage (mettre une croix)

ECART SAINT GILBERT	☐	ECART SAINT JOSEPH	☐
C.O.S.E.C	☐	ALLÉE DES POMMIERS	☐

Signature du représentant légal,

- 1 - Joindre **2 photos d'identité** portant au dos, le nom, le prénom et la classe
- 2 - Joindre **l'attestation d'assurance pour l'année 2025/2026**
- 3 - Rapporter **l'ancienne carte de transport** scolaire (année 2024/2025)
- 4 - Les cartes de transport seront disponibles à compter du **27 août 2025**, à l'accueil de la Mairie
- 5 - Le règlement signé par les représentants légaux
- 6 - **Aucune inscription** ne sera prise **à la rentrée** sauf motif sérieux (ex. retour à Fumay non prévu)

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE

TRANSPORTS SCOLAIRES

COLLÈGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant utilise les transports scolaires du Charnois et des Ecart de Fumay à titre **gratuit**.

Je tiens à vous informer que les enfants qui utilisent ce service le font sous **l'entière responsabilité de leurs parents** et qu'en aucun cas la Commune ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents survenus entre la sortie de l'école et la montée dans le bus, ainsi qu'entre la sortie du bus et le retour au domicile.

I – CONSIGNES DE SECURITE

Par ailleurs, je vous remercie de lui rappeler ces quelques consignes de sécurité :

- 1 – Avant de monter dans un bus situé de l'autre côté d'une rue, il faut toujours qu'il **s'assure qu'aucun véhicule n'arrive avant de traverser**.
- 2 – **Ne jamais rester derrière un bus** ; il se peut que le chauffeur doive reculer et à cet endroit il ne le verra pas.
- 3 – Dans le bus, il faut :
 - **Qu'il soit toujours assis** ; en restant debout et si le chauffeur freine, il y a risque de projection vers l'avant.
 - **Ne jamais encombrer l'allée centrale avec les cartables**, il faut les tenir sur soi et en cas d'accident les laisser sur son siège.
 - **Ne jamais parler au conducteur**.
 - **Ne jamais se déplacer**.
 - **Ne jamais venir à l'avant du bus**.
- 4 – A la descente du bus, (qui s'effectue toujours sur le côté droit de la route) attendre que le bus soit reparti avant de traverser la chaussée.

En respectant ces quelques consignes, votre enfant limitera pour lui-même et pour ses camarades les risques d'accident.

II – SANCTIONS

En cas de **dégradations matérielles** dans le bus, **d'insultes au chauffeur** ou **d'infraction au présent règlement**, l'élève encourt, selon la gravité des faits, les **sanctions suivantes** :

- ⇒ **Retrait temporaire pour 1 semaine maximum de la carte** par le chauffeur ou un agent du Poste de Police Municipale et avertissement à la famille.
- ⇒ **Exclusion temporaire du transport d'1 semaine à 3 mois**, en cas de récidive.
- ⇒ **Exclusion définitive**

Signature des parents,
Précédée de la mention « lu et approuvé »